



2019/2068(DEC)

21.1.2020

AVIS

de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

à l'intention de la commission du contrôle budgétaire

concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'Agence des droits
fondamentaux de l'Union européenne pour l'exercice 2018
(2019/2068(DEC))

Rapporteure pour avis: Roberta Metsola

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures invite la commission du contrôle budgétaire, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. rappelle le rôle joué par l'Agence des droits fondamentaux (ci-après «l'Agence»), qui contribue à garantir la protection des droits fondamentaux des personnes vivant dans l'Union; rappelle que l'Agence contribue largement à stimuler la réflexion quant à l'équilibre à atteindre entre sécurité et droits fondamentaux; souligne tout particulièrement l'importance des études et des avis de l'Agence pour l'élaboration de la législation de l'Union;
2. se félicite que la Cour des comptes (ci-après «la Cour») ait déclaré légales et régulières, dans tous leurs aspects significatifs, les opérations sous-jacentes aux comptes annuels de l'Agence relatifs à l'exercice 2018 et que sa situation financière au 31 décembre 2018 soit présentée fidèlement; déplore que le budget de l'Agence, qui s'élève à 23 millions d'EUR, n'ait pas augmenté en 2018 et constate que le nombre de membres du personnel a légèrement augmenté, passant de 108 à 110 personnes en 2018;
3. salue le fait qu'au cours de l'année 2018, l'Agence a opéré une restructuration interne afin de renforcer le soutien entre les différents services et d'améliorer les résultats de l'Agence;
4. déplore que le taux de report des engagements pour les dépenses opérationnelles reste une fois de plus élevé et atteigne 70 % ou 4,9 millions d'EUR, soit le même pourcentage qu'en 2017; reconnaît que les retards sont liés à la nature des activités de l'Agence, telles que, notamment, le financement d'études qui s'étendent sur plusieurs mois, souvent au-delà de la fin de l'exercice; se félicite que l'Agence ait mis en place des procédures de planification pour contrôler les retards entre la signature des contrats, les livraisons et les paiements, mais estime, à l'instar de la Cour, que l'Agence doit encore améliorer sa planification financière, y compris éventuellement par l'introduction de crédits dissociés;
5. relève que la Cour a observé une tendance commune à toutes les agences, qui consiste à engager du personnel externe pour les postes de consultants en informatique; demande que soit abordée la question de la dépendance envers un recrutement externe dans ce domaine important; salue les efforts déployés par l'Agence pour équilibrer la répartition géographique dans le cadre du recrutement de candidats qualifiés pour différents postes, compte tenu des difficultés à recruter des candidats répondant à certains profils;
6. salue les progrès réalisés par l'Agence en ce qui concerne l'augmentation du nombre de femmes dans les organes de direction et la réalisation de l'objectif fixé par le Parlement européen dans sa résolution du 13 mars 2012 sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'Union européenne – 2011, lequel objectif consiste à atteindre un seuil de 40 % de femmes dans les organes de direction en 2020;
7. salue les progrès accomplis par l'Agence relativement aux recommandations de la Cour; invite l'Agence à intensifier ses efforts en ce qui concerne les recommandations

en suspens, notamment la mise en place d'appels d'offres et de soumissions d'offres par voie électronique, la réduction des reports budgétaires et l'acquisition d'études;

8. affirme que, s'agissant de l'acquisition d'études, les contraintes budgétaires ne devraient pas mener à l'échec des procédures de passation de marchés; considère que la volonté de l'Agence d'examiner la possibilité de réaliser des études de marché avant de lancer ses appels d'offres, d'analyser si nécessaire les exigences techniques et de réévaluer, dans la mesure du possible, l'ordre de priorité des études à mener constitue une avancée dans la bonne direction pour améliorer à l'avenir l'efficacité des procédures d'appel d'offres;
9. encourage l'Agence à intensifier sa coopération avec les organisations internationales, telles que le Conseil de l'Europe et les Nations unies, afin de rechercher des synergies et de les mettre à profit dans la mesure du possible;
10. reconnaît la complexité des études menées par l'Agence, lesquelles couvrent le droit et les pratiques de tous les États membres; met en évidence l'intérêt de ces études et de ces avis dans le cadre de l'élaboration des actes juridiques de l'Union et souligne qu'il est important d'octroyer à l'Agence des moyens financiers suffisants afin qu'elle puisse mieux s'acquitter des tâches qui lui sont confiées; se félicite des efforts continus de l'Agence en matière de recherche et de communication sur l'ensemble des types de discriminations opérées au sein de l'Union, lesquels efforts contribuent à l'amélioration des stratégies d'intégration et des politiques connexes de l'Union et des États membres; se félicite en particulier que l'Agence s'engage en faveur de la protection de groupes vulnérables au travers de la réalisation d'études spécifiques, telles que ses rapports concernant le droit des personnes handicapées à une vie autonome, l'intégration sociale des jeunes Roms ainsi que la discrimination raciale et les crimes racistes envers les personnes d'ascendance africaine; déplore que le mandat actuel de l'Agence limite sa capacité d'agir et de réaliser des études dans certains domaines thématiques; insiste sur le fait que le périmètre des compétences de l'Agence devrait s'étendre à tous les droits protégés en vertu de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, pour comprendre notamment les questions de coopération policière et judiciaire en matière pénale, et estime que l'Agence devrait être en mesure d'émettre des avis sur des propositions législatives de sa propre initiative.

INFORMATIONS SUR L'ADOPTION EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS

Date de l'adoption	13.1.2020
Résultat du vote final	+ : 50 - : 7 0 : 1
Membres présents au moment du vote final	Konstantinos Arvanitis, Malik Azmani, Pietro Bartolo, Nicolas Bay, Vladimír Bilčík, Vasile Blaga, Saskia Bricmont, Damien Carême, Caterina Chinnici, Tudor Ciuhodaru, Clare Daly, Lena Düpont, Cornelia Ernst, Sylvie Guillaume, Balázs Hidvéghi, Evin Incir, Sophia in 't Veld, Patryk Jaki, Assita Kanko, Fabienne Keller, Moritz Körner, Alice Kuhnke, Jeroen Lenaers, Juan Fernando López Aguilar, Roberta Metsola, Javier Moreno Sánchez, Maite Pagazaurtundúa, Kostas Papadakis, Nicola Procaccini, Emil Radev, Paulo Rangel, Terry Reintke, Ralf Seekatz, Michal Šimečka, Birgit Sippel, Sylwia Spurek, Tineke Strik, Ramona Strugariu, Tom Vandendriessche, Bettina Vollath, Ann Widdecombe, Elena Yoncheva, Javier Zarzalejos
Suppléants présents au moment du vote final	Damian Boeselager, Patrick Breyer, Delara Burkhardt, Lucia Ďuriš Nicholsonová, Beata Kempa, Ondřej Kovařík, Kris Peeters, Robert Roos, Miguel Urbán Crespo, Loránt Vincze, Petar Vitanov, Axel Voss, Maria Walsh, Tomáš Zdechovský
Suppléants (article 209, paragraphe 7) présents au moment du vote final	Lukas Mandl

VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS

50	+
PPE	Vladimír Bilčík, Vasile Blaga, Lena Düpont, Balázs Hidvéghi, Jeroen Lenaers, Lukas Mandl, Roberta Metsola, Kris Peeters, Emil Radev, Paulo Rangel, Ralf Seekatz, Loránt Vincze, Axel Voss, Maria Walsh, Javier Zarzalejos, Tomáš Zdechovský
S&D	Pietro Bartolo, Delara Burkhardt, Caterina Chinnici, Tudor Ciuhodaru, Sylvie Guillaume, Evin Incir, Juan Fernando López Aguilar, Javier Moreno Sánchez, Birgit Sippel, Sylwia Spurek, Petar Vitanov, Bettina Vollath, Elena Yoncheva
RENEW	Malik Azmani, Sophia in 't Veld, Fabienne Keller, Moritz Körner, Ondřej Kovařík, Maite Pagazaurtundúa, Michal Šimečka, Ramona Strugariu
VERTS/ALE	Damian Boeselager, Patrick Breyer, Saskia Bricmont, Damien Carême, Alice Kuhnke, Terry Reintke, Tineke Strik
ECR	Lucia Ďuriš Nicholsonová, Assita Kanko
GUE/NGL	Konstantinos Arvanitis, Clare Daly, Cornelia Ernst, Miguel Urbán Crespo

7	-
ID	Nicolas Bay, Tom Vandendriessche
ECR	Patryk Jaki, Beata Kempa, Robert Roos
NI	Kostas Papadakis, Ann Widdecombe

1	0
ECR	Nicola Procaccini

Légende des signes utilisés:

+ : pour

- : contre

0 : abstention